27e ANNÉE — N° 4 — 16 Février 1905

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

QUESTIONS LYONNAISES

LES RELATIONS RAPIDES SUR LE P.-L.-M.

AMÉLIORATIONS A RÉALISER

On sait que l'Administration des chemins de fer P.-L.-M. s'est décidée à suivre l'exemple des autres Compagnies, celle du Nord, entre autres, dans la voie de l'amélioration de la vitesse de ses trains rapides, et tous les Lyonnais connaissent, au moins par la réclame qui s'étale partout, le fameux train Côte d'Azur rapide, lequel ne met que treize heures cinquante minutes pour parcourir le trajet Paris-Nice.

Le trajet entre ces deux villes extrêmes étant de 1.087 kilomètres, la vitesse commerciale du train est exactement de 78 km. 600, et même de 82 km. 200 entre Paris et Marseille, c'est-à-dire bien supérieure aux moyennes antérieures ; la vitesse maxima de route s'élève parfois, sur certaines parties de l'itinéraire, à 120 kilomètres à l'heure !

C'est évidemment un grand progrès et il faut féliciter vivement la Compagnie P.-L.-M. de son intelligente initiative, d'autant plus qu'elle a accompli cette réforme avec la conviction que les dépenses d'exploitation de ce train dépasseraient de beaucoup les recettes, ce qui, à notre avis, ne se produira certainement pas dans l'avenir, si l'Administration intéressée se décide à améliorer encore le fonctionnement de ce nouveau service dans le sens que nous allons indiquer et à étendre le plus possible l'établissement des grandes vitesses sur tout son réseau.

Une des premières mesures à prendre, selon nous, et cela aussi bien dans l'intérêt de la Compagnie que dans l'intérêt du public, c'est l'admission des voyageurs de 2e classe, en nombre limité, toutefois, dans ce fameux train rapide et dans beaucoup d'autres.

Cette proposition peut paraître paradoxale et certains de nos lecteurs ne la prendraient sans doute pas au sérieux si nous ne pouvions prouver par les chiffres qui suivent la justesse de notre idée.

Comparons, en effet, un grand wagon de 1re classe à couloir à huit compartiments, avec un wagon de 2e classe à couloir, type construit ou à construire, de même longueur et d'un poids au plus égal à l'autre, mais comportant dix compartiments (car les premières classes sont plus larges que les secondes).

Le premier wagon comporte 6 × 8 = 48 places ; le second, 8 × 10 = 80 places.

Supposons, dans notre comparaison, que les deux wagons soient pleins (il reviendrait au même d'admettre qu'ils ont une proportion égale de places occupées) et tablons sur des voyageurs allant de Paris à Nice avec des billets d'aller et retour, soit 182 fr. 65 en 1re classe et 131 fr. 45 en 2e.

La voiture de 1re classe rapportera, pour son trajet aller et retour : 48 × 182,65 = 8.767 fr. 20.

La voiture de 2e classe rapportera, pour le même trajet : 80 × 131,45 = 10.516 francs.

Donc, la voiture de 2e classe, supposée au complet, peut rapporter à la Compagnie de chemins de fer *1.748 fr. 90* de plus, pour le parcours Paris à Nice et retour, qu'une voiture de 1re classe de même poids, supposée également au complet, et pour un parcours identique, c'est-à-dire, en traduisant l'augmentation de recette en pourcentage, 19,94 ou 20 pour 100 de plus !

Si l'on ne considérait que le prix du parcours « aller », pour ne pas tenir compte de la réduction de tarif un peu plus forte en 1re classe pour le « retour », et pour admettre que tous les voyageurs ne voyagent pas avec billets d'aller et retour, on arriverait encore à une augmentation de recette de 12 pour 100 en faveur de la 2e classe.

L'avantage réel, pour le P.-L.-M., est donc compris entre 20 et 12 pour 100, ce qui n'est pas négligeable, et l'on peut même dire qu'il se chiffrera plus près de 20 pour 100 que de la limite inférieure, car, en effet, si l'on fait intervenir l'entretien des parties luxueuses, les frais annuels seront moindres pour le wagon de 2e classe. D'autre part, il est probable que l'on pourrait légèrement réduire le poids de ce dernier wagon par rapport à celui de 1re classe de même longueur ou comportant 48 places pour 80 de 2e ; mais nous admettrons toutefois comme nul ce nouveau gain, pour ne parler que des autres.

Les chiffres qui précèdent doivent suffisamment convaincre nos lecteurs. Quant à la Compagnie P.-L.-M., elle sait sans doute à quoi s'en tenir et, si elle ne prend pas l'initiative d'une innovation pareille, c'est que, très probablement, elle a peur d'être entraînée trop vite et trop loin dans la voie des réformes, ses agents, trop timorés, à notre avis, craignant peut-être une transformation trop brusque du régime actuel de nos chemins de fer, ce qui amènerait à bref délai une exploitation évidemment plus rémunératrice pour la Compagnie, mais aussi plus dure pour le personnel.

Quoi qu'il en soit, il nous paraît très intéressant de faire tout au moins un premier essai de rendement, en incorporant une grande voiture de 2e classe à couloirs, dès que l'on aura pu construire au P.-L.-M. un nouveau type de long wagon à grande capacité, au fameux rapide Paris-Côte d'Azur.

Bien entendu, le nombre de places serait limité, et nous ne verrions aucun inconvénient à ce que le chemin de fer fasse payer un droit fixe de location d'avance, par exemple 2 francs, comme pour la retenue actuelle des places de 1re classe dudit train, ou même 5 francs, ce qui ferait pour la Compagnie une intéressante rémunération supplémentaire, que les voyageurs paieraient sans se plaindre, eu égard au grand avantage de rapidité qu'ils gagneraient, tout en pouvant prendre les secondes.

Le train pourrait alors être ainsi composé : trois ou quatre voitures de 1re à places limitées, une de 2e dans les mêmes conditions, et un wagon-restaurant ; ce serait le maximum que pourraient sans doute traîner à grande vitesse les locomotives actuelles du P.-L.-M.

PALAIS DES ARTS LYON

Si, comme tout le fait prévoir, cet essai réussissait, l'on pourrait étendre la mesure à plusieurs trains, et il est certain que ces améliorations accroîtraient considérablement le nombre de voyageurs ,au grand profit des Compagnies de chemins de fer. Et, en ce qui concerne notre ville, il serait désirable que l'on mît en service un train rapide dans chaque sens la reliant directement à la capitale, à des heures telles qu'il pourrait être possible de passer une demi-journée à Paris et rentrer le même jour sans avoir de nuit à passer en route.

Ce double service pourrait être prolongé sur Marseille, Saint-Etienne et Grenoble, lesdits trains étant divisés en trois parties se soudant à Lyon.

Ainsi, par exemple, supposons que le trajet Paris-Lyon se fasse en six heures (soit une vitesse commerciale de 85 kilomètres à l'heure, qui est pratiquement réalisée sur le réseau du Nord). Un tiers de ce train rapide (une voiture de 1re et une de 2e) quitterait Saint-Etienne à 5 h. 1/2 du matin et desservirait Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors, pour arriver vers 6 h. 1/2 à Lyon. Là, il retrouverait un autre tiers de ce train, de même composition, mais ayant qutité Grenoble à 4 h. 1/4 du matin, en parcourant son itinéraire à la vitesse commerciale de 60 kilomètres à l'heure seulement, à cause du profil accidenté, et la partie venant de Marseille, ville que la portion de train correspondante aurait quittée à 1 heure du matin, en marchant seulement à la vitesse commerciale de 65 kilomètres, de façon à pouvoir desservir sur sa route tous les grands centres. C'est-à-dire que le train ne serait réellement rapide qu'entre Lyon et Paris, et *vice versa*.

En quittant notre ville à 6 h. 1/2 du matin, l'on pourrait arriver à Paris à midi 1/2 et, au retour, le train similaire quitterait la capitale à 6 heures du soir, pour arriver à Lyon à minuit, à Saint-Etienne à 1 heure du matin, à Grenoble à 3 heures, et à Marseille à 6 heures ou 6 h. 1/2 du matin.

De la sorte, nos concitoyens pourraient consacrer cinq heures et demie à leurs affaires dans la capitale et rentrer coucher le même jour chez eux. Les Stéphanois seraient dans les mêmes conditions et les Grenoblois pourraient encore se reposer une partie de la nuit. Il en serait de même pour les habitants des villes de la ligne de Marseille les plus près de Lyon.

Pour les parcours Lyon-Saint-Etienne, Lyon-Grenoble et Lyon-Marseille, les trains seraient complétés par des voitures non directes sur Paris, à places illimitées pour les voyageurs ne dépassant pas notre ville ou *vice versa*. Les voitures directes pour la capitale seraient les seules à places limitées et louées.

De la sorte, les relations entre Lyon et les autres grandes cités du Sud-Est seraient également accrues et facilitées, au grand avantage des Lyonnais, qui verraient affluer, par ces nouveaux trains (évitant de passer la nuit en route ou d'avoir à prolonger son séjour en restant à l'hôtel pour attendre la correspondance du lendemain), les habitants de ces importantes agglomérations voisines. Ces derniers auraient ainsi la possibilité de rester dans notre ville une journée très complète.

Tel est le programme que nous voudrions voir réaliser. Il est incontestablement avantageux pour tous et nous espérons qu'il pourra être pris en sérieuse considération. Nous y reviendrons, d'ailleurs, ultérieurement, pour insister davantage sur la possibilité de le réaliser dans d'excellentes conditions.

SINED.

ÉGLISES A VENDRE

M. Stanislas Ferrand, directeur de notre confrère parisien *le Bâtiment*, qui, comme député pendant la précédente législature, s'est efforcé de faire prévaloir, sur la politique, la défense des intérêts professionnels qu'il représentait, continue vaillamment dans son journal sa campagne en faveur de tout ce qui concerne principalement la profession d'architecte.

Il vient de publier, sous le titre suggestif ci-dessus — en dehors de toute idée politique ou confessionnelle — un article fort intéressant où il examine les conséquences éloignées du projet du Gouvernement sur la séparation des Eglises et de l'Etat, en ce qui concerne le sort réservé aux édifices religieux.

« Les églises, chapelles, temples, synagogues et leurs dépendances appartiendront, selon les cas prévus par la loi, soit à l'Etat, soit aux communes. Il n'est pas fait d'exception en faveur des édifices construits à l'aide de souscriptions particulières. Ils seront purement et simplement confisqués.

« Les associations cultuelles pourront occuper les édifices religieux à titre gratuit pendant deux années, ensuite pendant dix ans comme locataires. Après ce délai, l'Etat et les communes pourront en disposer librement.

« On devine ce qui se passera tout aussitôt après la promulgation de la loi, et sûrement deux ans après :

« Dans les localités où les associations religieuses ne pourront pas subvenir aux frais du culte, les édifices seront abandonnés. A plus forte raison dans deux ans, alors qu'un prix de location s'imposera. Enfin, dix ans après, l'Etat et les communes auront le droit de vendre ces édifices ou de les louer aux plus offrants.

« On peut imaginer, sans grand effort, les déchéances qui menacent nos cathédrales et jusqu'à nos plus modestes églises de villages.

« Les unes pourront devenir des gares de chemin de fer ; les autres, des écuries.....

« EGLISES A VENDRE, *s'adresser*... Tels sont les écriteaux que, bientôt nous verrons appendus aux murailles des monuments les plus glorieux de notre architecture nationale.

« Et on ne les restaurera plus ! Et on ne les entretiendra plus !

« Pauvres gens que nous sommes ! De quelque côté que tourne le vent politique, c'est toujours contre les rares fruits de nos pauvres vergers que souffle la tempête ! »

Nous nous garderons bien d'examiner le projet à un autre point de vue ; notre programme ne comporte pas l'étude des questions brûlantes de la politique; nous ne pouvons cependant moins faire que de les envisager dans les rapports qu'elles peuvent avoir avec les professions que nous représentons.

Or, le projet en question est gros de menaces pour l'avenir de l'architecture et de l'entreprise. Il est superflu de s'appesantir sur le malaise évident dont souffrent l'une et l'autre : les doléances qu'elles font entendre quotidiennement résultent d'un état de choses trop réel et trop connu pour qu'il soit besoin d'en énumérer à nouveau les causes. Que sera-ce, quand, dans quelques années sera tarie la source de travaux qui représentent une assez forte proportion dans le contingent d'affaires de ces professions ?

L'évolution économique qu'ont entraînés les remarquables et rapides progrès industriels de la seconde moitié du siècle dernier, les conditions qui en sont résultées dans la participation aux bénéfices par la formation des nombreuses Sociétés anonymes ou en commandite ont très notablement modifié la répartition de la fortune publique. Les capitaux sont divisés entre un plus grand nombre de possesseurs ; loin de nous la

pensée de ne pas considérer comme un bien ce qui devrait apporter à l'ensemble des citoyens plus de bien-être et une plus équitable répartition des produits de l'effort commun.

Mais en vertu d'une loi économique corrélative, en même temps que de nouveaux besoins se font sentir, le loyer de l'argent diminue, les revenus sont plus aléatoires, les charges plus lourdes et les grosses fortunes se font rares qui permettent les dépenses de luxe parmi lesquelles peuvent se ranger les constructions artistiques.

On ne construit plus de somptueux châteaux, de seigneuriales demeures au milieu de vastes domaines ; ceux-ci, au contraire, se morcèlent ; leurs propriétaires ne veulent ou ne peuvent plus supporter les frais onéreux d'entretien ou les impôts qui les grèvent ; on rogne le superflu, on se borne au nécessaire. Encore quelques années et on cherchera vainement les mécènes ou les capitalistes aux idées plus esthétiques qu'utilitaires, susceptibles de faire exécuter des restaurations de châteaux dans le genre de celles dont notre chroniqueur des Salons nous fait une si intéressante description. Trouvera-t-on encore quelque vaniteux parvenu ou quelque financier enrichi atteint de la « maladie de la pierre » ?

Et voilà que l'architecture religieuse, à son tour, se trouvera frappée dans ses forces vives ! Plus d'entretien de nos édifices de ce genre : si tous — tant s'en faut — ne sont pas dignes de la classification comme munuments historiques, ils avaient au moins le mérite de fournir leur bonne part de travaux à nos corporations. Nous verrons revenir le beau temps des désaffectations si douloureuses aux archéologues, du vandalisme dont nous sont révélés les odieux exemples dans les intéressantes études historiques destinées à nous faire connaître le vieux Lyon artistique. Et nombre de monuments, si amoureusement conçus par de consciencieux artistes, subiront le viol outrageant des mercantis en quête d'entrepôts à bon marché !

Superflues les études de l'art ancien ! Adieu le roman, le byzantin, le gothique ! Adieu les voûtes audacieuses et les flèches élancées ! Adieu les sculptures mystiques, les décorations symboliques et les verrières multicolores !

L'art religieux se meurt ! L'art religieux est mort !

... Et nos petits-neveux n'auront plus qu'à savoir construire les habitations à bon marché.

HENRI SOILU.

CONCOURS

TOULOUSE

PRÉFECTURE

La Commission chargée de préparer la reconstruction de la préfecture incendiée en octobre dernier a décidé qu'un concours serait ouvert à Toulouse entre tous les architectes français et aurait une durée de quatre mois.

10.000 francs de primes seront répartis comme suit : 5.000 fr. au projet classé premier ; 3.000 francs au deuxième ; 2.000 fr. au troisième. Le département se réservant le droit de faire exécuter celui qu'il choisirait parmi les trois, et d'acheter pour 1.000 francs tout projet non primé, dont il jugerait bon d'utiliser quelque disposition.

Le jury du concours sera composé de quatre architectes, dont deux désignés par le préfet et deux par les concurrents, et de trois conseillers généraux nommés par l'assemblée départementale de la Haute-Garonne.

La Commission a fixé la dépense à 700.000 francs, en y comprenant la construction d'un bâtiment neuf pour les archives, et de bâtiments annexes pour loger l'inspection académique et les autres services départementaux.

AU PALAIS MUNICIPAL DES EXPOSITIONS

— SUITE —

Deux Salons à Lyon à la fois, surtout en cette saison de jours courts et très souvent embrumés, c'est une chose assurément nouvelle. Qui sait si cela se refera une autre année ? Cet essai a-t-il contenté public et artistes ? A cette question, qui se pose, je me garde bien de répondre, mais je trouve la besogne écrasante pour celui qui a accepté la charge de faire le compte rendu. De plus, lui reprochera-t-on — peut-être avec raison — de n'avoir pas été complet, de laisser dans l'ombre moultes œuvres intéressantes. D'autre part, il convient de terminer avant la fermeture et, tout en se bornant, c'est une très grande difficulté que de donner en quatre articles un aperçu des salles nombreuses qu'on a à parcourir.

Je suis donc dans la nécessité de tracer aujourd'hui à grands traits une appréciation sur la peinture de la SOCIÉTÉ DES ARTISTES LYONNAIS.

De la salle de la sculpture, où l'on marche sur une mosaïque parfaitement entretenue, après avoir mentionné les *vitraux* de M. MORIZOT, tout aussi attrayants comme composition que comme dessin et coloris — *les quatre âges* : l'enfance sommeille, la jeunesse rêve, l'âge mûr berce et contemple un nouveau-né, la vieillesse se laisse aller à des souvenirs parfois attristants — pénétrons, si vous le voulez bien, dans les salles réservées à la peinture, aux pastels, aquarelles et dessins.

En ce temps de décentralisation, il sied au public de voir confondues avec les toiles des représentants les plus autorisés de l'art local, celles des grands maîtres parisiens. Cela même défférencie ce Salon de l'autre et lui donne un cachet particulier.

Par artistes parisiens, j'entends les privilégiés ayant leur atelier dans Paris. Pour eux, la vente est facile : les étrangers, qui visitent en grand nombre la capitale, emportent bien loin, même au delà des mers, une foule de toiles que, par le fait, on ne revoit plus. C'est, du moins, ce qui se dit, et, certes, cela a lieu, vu la multiplicité des Salons en temps opportun. Malgré cela, tout n'est pas enlevé. Car nous avons ici pas mal d'œuvres, ayant figuré déjà à l'Exposition de 1900 et aux autres Salons, œuvres encensées par la haute critique, vulgarisées par la gravure.

Il en est ainsi du *Vieux Cheval sur la lande bretonne* et de la *Mer orageuse*, de M. COTTET. Bien lugubre, ceci dit en passant, cette mer d'un vert noirâtre ! Il en est de même de *l'Intérieur à Penmarck*, de M. DAGNAC-RIVIÈRE, et de bien d'autres. Qu'importe ! Nous n'en avons pas moins un grand plaisir à regarder des œuvres cotées, originales par leur technique, d'un art pictural moderne.

L'impressionnisme, représenté par son doyen, M. Monet, par M. Renoir, par M. Maufra, ne me séduit pas outre mesure. Je suis pourtant le premier à reconnaître que l'impressionnisme de M. Monet, dérivé du captivant naturalisme de Jongkind, qui fut son véritable maître — ainsi que lui-même l'a déclaré à plusieurs reprises — a enrichi la peinture moderne de splendides passages de tons, d'une palette lumineuse, enfin d'une étude savante et consciencieuse de nuances chromatiques. Le pointillisme, qui a, du reste, vécu fort peu, n'est-il pas une imitation fantaisiste de l'impressionnisme ? Entre les mains d'un maître tel qu'est M. Monet, cette technique produit tout ce qu'elle peut donner. Mais le génie de l'artiste, si subtilement personnel, ne peut pas être imité, sans que cette imitation ne devienne une contrefaçon grossière, vide de sens. De plus, cette audacieuse tendance d'art

exige une éducation de l'œil de la part du visiteur ; c'est donc une peinture qui ne s'adresse qu'à une élite d'amateurs. Je la trouve excellente et supérieure pour prendre des notes rapides en présence des effets changeants de la capricieuse nature, surtout pleine de promesses pour engager les nouvelles générations dans de nouvelles voies. En somme, l'école impressionniste finira-t-elle faute d'impressionnistes C'est peut-être ce qui aura lieu. La *Meule, Coucher de soleil, Hiver* (129), a été signée par M. MONET en 1891, et *Sur la Falaise de Dieppe* en 1897. Au Havre et sur la côte normande, M. Monet, même avant 1862, époque lointaine à laquelle il rencontra Jongkind à Honfleur, a fait d'incessantes études ; *Sur la Falaise* est une synthèse puissante de ses observations. Je ferai la même réflexion à propos du *Bateau à la Côte de Morgat* (123), par M. MAUFRA, un Nantais parisianisé. La *Sortie du bain* (157), de M. RENOIR, c'est indéniable, prouve que cette formule d'art est capable de s'appliquer à toutes les conceptions. Mlle Charmy, une élève de cette école, tellement son insuccès est complet, montre que l'impressionnisme est une cime d'art accesible seulement à quelques élus. Il fut un temps où le public éclatait de rire et jetait des gros sous devant les toiles des trop audacieux rénovateurs. Il est vrai que cela se passait principalement au Salon des Refusés, et que les esprits étaient alors échauffés par le souvenir des luttes mémorables entre les partisans de la ligne et ceux de la couleur. On serait tenté de croire que Mlle CHARMY et M. LAPRADE, celle-là avec sa *Petite Fille à l'ombrelle* (45), celui-ci avec les *Beaux Jours* (106) et la *Femme à la gravure* (105), aient voulu ramener pareille gaîté, pareille explosion d'indignation du public.

Que dire du *Portrait de Mme G...* (42), par M. CARRIÈRE, qui n'ait été dit et redit ? Comme chez Holbein, l'effet a lieu du centre au cadre, en plus dans un lointain mystérieux, plein de charmes, affectionné par le maître.

Le *Calvaire* (160), *la Mère* (159) sont des œuvres dues au talent bien personnel de M. ROLL, qui n'est pas chef d'école, mais qui poursuit sans relâche, en dehors des coteries et des intrigues, sa vision éminemment originale.

Chaque artiste a le droit absolu de composer, c'est-à-dire d'imaginer et d'observer selon sa compréhension personnelle de l'art. M. CÉZANNE en abuse. Malgré ses prétentions — oh ! combien insensées ; demandez le prix de son tableau — je doute qu'il tire grand profit de son pinceau.

La *Fantaisie* (87), de M. GUIRAND DE SCEVOLA, et son pastel *Harmonie blonde*, dans une note spéciale, possèdent un charme passionnant de couleur et une fermeté savante de dessin.

Le *Portrait de Mme E. G...* (158), par M. ROBERT-FLEURY, a la douceur d'un pastel ; il est sobre de ton et lumineux à l'excès. Rien ne trouble l'harmonie adorable de ce portrait ; les détails bien en valeur concourent à faire de l'ensemble une œuvre parfaite.

La *Présentation d'un étalon aux Caïds* (161) décèle en M. ROUSSEAU un orientaliste remarquable. Les feuilles mortes tourbillonnant sur une route que l'humidité rend noirâtre, le ciel bas, attristé par un vol de corbeaux, dans l'*Allée de platanes* (170), de M. THAULOW, rendent magistralement la désolation des pays du Nord à l'approche du cruel hiver. De cet homme du Nord, puisqu'il est Norvégien, une peinture ensoleillée et éclantante, les *Bords de l'Arques* (171), donne une belle impression d'eau qui coule en murmurant entre des bords verdoyants. On sait que le peintre a la spécialité de retracer en ses toiles les méandres, les tourbillons des fleuves et des rivières ; mais il ne s'y confine pas.

Dans la *Moisson* (173) et la *Fileuse* (172), de M. THURNER, on se plaît à contempler de bons effets de lumière peints dans une pâte riche et grasse.

L'exposition de deux anciens Lyonnais, MM. ABEL FAIVRE et FILLIARD, est à souligner ; du premier, des intimités d'un art délicat et fin ; du second, un bouquet de giroflées d'une étonnante vérité et des aquarelles d'une incomparable fraîcheur.

Les *pastels* de MM. RAFFAELLI et WEISMANN, la *Scène de Tribunal*, de M. FORAIN et ses caricatures, les huiles de M. STEINLEIN jettent un vif éclat sur ce Salon. Ces noms glorieusement connus piquent la curiosité.

*
* *

Adossé au bois de Charbonnières, non loin de la gare de la Tour-de-Salvagny, existe un petit coin très fréquenté par nos paysagistes; dans ce Barbizon lyonnais, on en rencontre un grand nombre, pendant la saison propice, face à face avec la nature, lui faisant, à cette maîtresse des plus grands peintres, en qui tous les trésors résident de toute éternité, les emprunts les plus libres et les plus larges au gré de leurs rêves. S'il était nécessaire de s'appuyer sur l'autorité des grands maîtres pour féliciter nos artistes de leur manière de faire et de les approuver de se pénétrer de plus en plus de la beauté et de la poésie de la terre natale, que de paroles à citer ! « La nature n'a rien à refuser à ceux qui l'interrogent en face », répétait Ingres à ses élèves. Rembrandt, mettant les siens en présence de la nature, leur disait : « Regardez, voyez avec vos yeux et rendez selon votre sentiment. » Aussi, chaque année, apparaissent au Salon de nombreuses toiles évoquant des visions qui nous ont séduits, et c'est pour les amateurs un ravissement que de revivre les impressions ressenties, que de parcourir par la pensée les sentiers suivis. Comme nous les goûtons, ces paysages : l'*Automne* (32), *Sentier à travers bois* (35), l'*Orage* (36), de M. BOURGEY, *Fin d'hiver* (113), de M. LESPINASSE ! Ces paysages sincères et rendus avec une émotion qui nous gagne, nous les revoyons tels que nous les vîmes à telle minute précise, unique en l'infini du temps. Les artistes, eux, suivant le mot de Pascal, « ont cherché en gémissant ». Mais, à l'heure présente, comme le succès doit leur être doux ! Aussi, je ne crains pas d'être partial en leur portant une admiration sans réserve. Si elle n'a pas commencé avec leur talent, elle grandit avec leur puissance œuvre par œuvre.

A la façon de Corot, qui se cantonnait à Ville-d'Avray, M. SAINT-CYR-GIRIER se retire à Saint-Paul-de-Varax. Ses paysages, où des corbeaux se silhouettent sur le ciel empourpré par le couchant ou bien humide de la brume matinale, sont enlevés aussitôt placés à la cimaise. Cela ne crie-t-il pas assez haut tout le prix que nous attachons à de telles œuvres.

Si la *Station de Vaise au crépuscule* et la *Passerelle Saint-Georges au couchant*, de M. LACOUR, figuraient sur des toiles plus petites, elles auraient plus d'intimité et seraient bien préférables à mes yeux.

Les *Falaises du Rateau, Yport* (139), de M. NOIROT, petite toile séduisante par sa perspective ; de précieux bijoux les tableautins *A Morestel, Crépuscule, Bords du Suran*, de M. BALOUZET. De ce maître lyonnais réputé, *A Montbard* (13) et *le Moulin à Montbard* (8), de M. AUDRAS, un des *célèbres de demain*, placées l'une près de l'autre, sont deux études faites avec une maestria éblouissante au cours d'un voyage, comme en font les vrais artistes. Voyager, de tout temps, sera une des conditions de l'art. Et ces voyages ne sont pas

inutiles à des peintres bien organisés ! Les *Bords de rivière en Bourgogne*, de M. AUDRAS, avec ses contrastes d'ombre et de lumière jouant devant des violets où s'assombrissent mystérieusement les lointains à contre-jour — effet des plus saisissants — est un paysage de large envergure, d'une puissante signification ; son *étude* (9) évoque les *pétarades* de Diaz de la Pêna, à la palette étincelante, c'est une de ces bonnes fortunes de l'inspiration qui font d'une esquisse enlevée en une heure quelque chose de supérieur.

Pluie et Soleil, toile de grande dimension, comptera dans l'œuvre de M. BALOUZET. Mlle BOUILLIER ne se renouvelle pas assez ; son *Lac Lérié* a déjà été vu au dernier Salon de Bellecour.

Combien je regrette, faute d'espace et de temps, de me borner à signaler les *Chardons* inimitables de M. JUNG, sa nature morte *les Reflets* (95), les *Pommes* (75), de M. GARNIER, d'une si riche couleur, ses *Pêches*, la *Cour de ferme* (51), de M. ALEX, la *Fantaisie orientale* (163), *Coin de Harem* (165), aux couleurs éclatantes, de M. SÉNARD, et sa *Bonne hôtesse*, un Téniers d'un clair obscur rembranesque !

Dans le portrait, qui est de la grande peinture mise à la portée du public, Mlle OLIVIER excelle aussi bien avec son *Portrait de M. R.J.* (142) que dans le *Portrait de Mme F...* (229), pastel à la dentelle si vraie.

M. Jacques MARTIN, avec son *Vieux Maître* (121), Vernay, bien qu'il ne nomme pas, soutient une réputation conquise par des œuvres de choix.

Comme la *Jeune Fille voilée* (162), de M. DE ROUSSET, est une œuvre bien ciselée, d'un mysticisme impressionnant !

Le *Repos du modèle*, de M. Louis PIOT, est une étude de nu ; si les jambes ne se dérobaient pas sous une ombre à vrai dire inexplicable, ce serait superbe de vérité. M. Piot sait peindre la peau. C'est de la chair ! Je suis remué, je suis ému et j'admire ! Il sera le Rochegrosse lyonnais. Son œil voit dans sa réalité la carnation vivante, son pinceau la transporte telle qu'elle est sur la toile, triomphalement.

Ces œuvres attachantes nous donnent l'orgueil de dire que les artistes lyonnais, dans la bataille livrée à l'interprétation des choses animées et inanimées — l'art aussi a ses soldats — font une trouée lumineuse.

***

Retournons au Salon de la SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS.

Comme l'année dernière, la section d'Architecture n'a pas eu, en l'an 1905, de première médaille. Certes, je ne suis pas de ceux qui pensent que les récompenses consacrent le talent, pourtant je ne serais pas bien loin de croire que la sévérité excessive du jury tiendrait du parti-pris. Examinons l'œuvre de l'architecte, M. Alexis SANTU, *le Château de Rochetaillée, édifié sur l'ancien qui, avant 1789, appartenait aux chanoines comtes de Lyon*, œuvre à peine née, déjà popularisée par la photographie sur cartes postales, et ainsi circulant de mains en mains, à la grande joie des collectionneurs ; œuvre qui, si cela n'est pas — les choses vont si vite en ce siècle — figurera dans la riche série des châteaux de France, en tout cas bien digne de cet honneur. Quel était l'aspect de ce château avant les travaux de restauration commencés en 1903 ? Et maintenant, quel est-il ? C'est là un point capital, essentiel, si nous voulons nous rendre compte et juger à bon escient ce qui a été conçu, exécuté et exposé. La foi en sa science, un vif amour de son métier ! Voilà ce qu'il fallait à l'architecte pour mener à bonne fin et si prestement des projets habilement élaborés. Il n'est pas inutile de rappeler qu'à une époque lointaine, dès le XI^e^ siècle, sans doute, un château-fort s'élevait là, sur cette colline : les fondations massives, les murs d'une épaisseur de plus de 1 mètre, les vestiges de l'enceinte, l'absence de caves et les ornements archaïques retrouvés çà et là dans la vaste construction le prouvent surabondamment. La féodalité ayant disparu, le château féodal dut subir inévitablement les ravages du temps. Ce n'est pas le lieu de faire ici l'historique ; du reste, je n'y suis nullement préparé. Laissons donc aller le cours des âges et consultons le plan exposé par M. Santu.

Que nous révèle-t-il ?

Il y a quelques années, l'ancien propriétaire, pour rendre habitable ce château démantelé et tombant en ruines, avait fait reconstruire l'étage supérieur en bois et en briques ; cela donnait un air de chalet, d'une bizarrerie étrange, sans style, sans uniformité dans l'ensemble. A côté d'une porte romane, qui était restée intacte, des balcons en bois de chalet suisse jetaient une note discordante. Un nouveau propriétaire, soucieux de l'esthétique, manda l'architecte ; et nous voyons ce qui est sorti de ses mains.

L'entrée principale est cette porte romane s'ouvrant sur un spacieux vestibule orné de colonnes d'un rouge pâle soutenant la voûte ; à droite, un large corridor, éclairé par des fenêtres de style roman, conduit à la salle à manger, au cabinet de travail, à la salle de billard et au salon. Autrefois, des pièces se succédaient à des niveaux différents, il fallait gravir ou descendre des marches ; actuellement, tout est de plain-pied. Au prix de quels efforts ? Le jury se l'est-il imaginé ? En face, l'office, puis la cuisine, communiquant directement avec la salle à manger. Ce vestibule, de même style que la porte, a été l'objet d'une étude toute particulière de l'artiste, qui a su y introduire toutes les commodités modernes. Effectivement, une grande partie existait ; mais le jury a-t-il bien voulu considérer qu'il a fallu percer un gros mur d'enceinte, reliant les bâtiments, pour donner du jour à la cuisine, nouvellement construite ?

Ah ! ne restaurons pas les chefs-d'œuvre, respectons le vernis du temps, s'écrient les poètes, les amoureux de l'antique. Parfaitement, je suis du même avis. Mais restaurons des châteaux comme celui de Rochetaillée, surtout avec l'ingéniosité de M. Santu.

C'est le moment de remarquer avec quel art le balcon, qui fait le tour du bâtiment sud, a été apposé avec des pierres de tons bleus et passés, la dalle étant en Villebois, pour que le tout s'harmonise.

Au premier étage, complètement neuf, de même disposition, toutefois avec des murs moins épais, règne un large corridor donnant accès à différents chambres. Sur le style roman du rez-de-chaussée, chevauche le style gothique du XV^e^ siècle. Un grand escalier, partant du vestibule, conduit devant l'oratoire et finit au comble, où se trouvent d'autres chambres bien distribuées. Ce qui avait disparu, ce qui avait été déformé, il convenait de le rétablir. Aussi l'escalier serpente-t-il dans une tour à mâchicoulis, et les toitures ont-elles été refaites en utilisant ce qui pouvait servir, à la condition de n'apporter aucun trouble.

On a donc un ensemble bien équilibré, harmonieux, rappelant son antique origine, avec une immense terrasse sur la Saône et, du côté du ravin, une vue splendide dominant des bourgades que le servage ne terrifie plus.

Je suis bien loin d'avoir mis en lumière toute ce qui est intéressant : voûtes des corridors, installation de la lingerie et d'une salle de bains au-dessus de la cuisine, édification de communs, construction de caves où seront placés les appareils de chauffage. Qu'il me soit encore permis de signaler

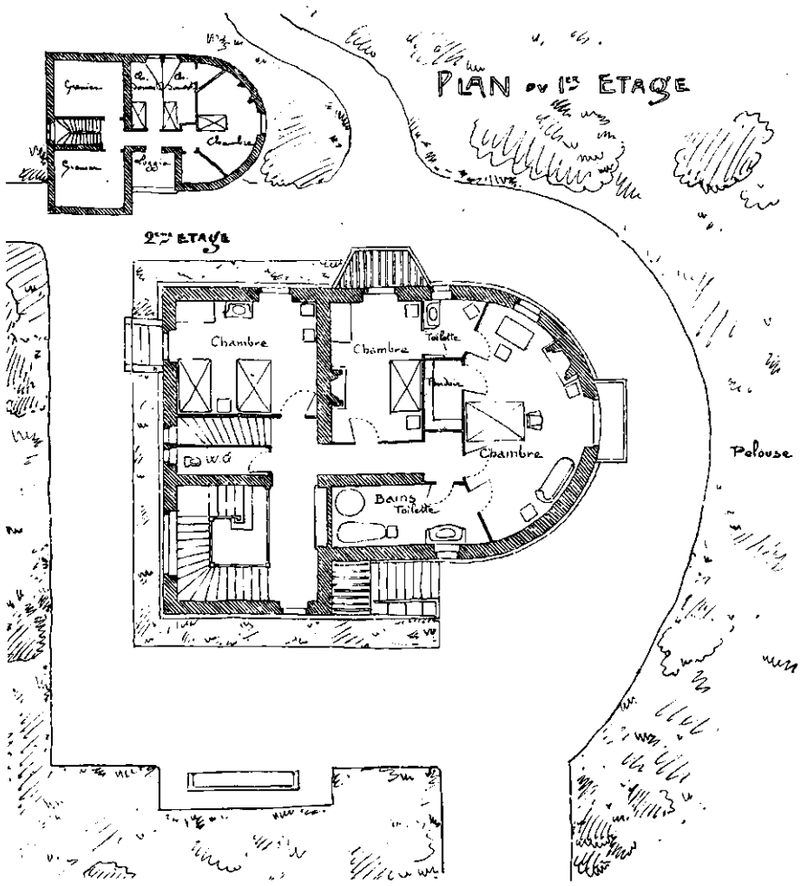

la loggia et les tourelles s'appuyant sur des contreforts faisant corps avec le mur, contreforts romans dont on a su tirer parti, et l'antique cheminée placée dans la salle à manger, et l'agneau pascal de sculpture fruste dans le vestibule.

Ce grand travail valut à M. Santu... une deuxième médaille !

Une habitation d'été, simple esquisse, exposée par M. Emmanuel CATELAND, est reproduite dans ce numéro. Au premier coup d'œil, silhouette agréable, mouvement heureux dans les façades d'une simplicité franchement rurale, où l'effet réside seulement dans le percement des ouvertures. Vrai palais d'été rêvé par la bourgeoisie, qui recherche avant tout de l'air, de la lumière. Pendant que le soleil assainira la demeure, non loin de là, la famille, à l'ombre de grands arbres, se livrera à des passe-temps variés. Par les jours de pluie, interminables à la campagne, toute la famille est réunie dans la vaste *pièce à tout faire*, aux nombreuses fenêtres s'ouvrant vers différents côtés. Il me semble que cette pièce, où l'on pénètre par le petit hall d'entrée, et qui communique avec la cuisine et l'office, est une trouvaille.

Plus souvent qu'ils ne le voudraient, alors que des averses font rage, parce que désœuvrés, les citadins, transplantés en pleine nature, recherchent les jeux à la portée de tous, petits et grands, jeunes et vieux, ces jeux de l'enfance délaissés pendant la période active de l'existence. Et comme c'est commode de pouvoir s'isoler par groupes, selon l'affinité de l'âge, des tempéraments, tout en participant encore à la vie commune ! Les retours de pêche, de chasse sont plus gais dans ce cadre à grande dimension.

S'il n'y a rien à signaler dans le premier étage, comprenant une grande chambre, un cabinet de toilette, une salle de bains et deux chambres pour enfants, en revanche la loggia du second étage est à apprécier. Tout en se trouvant à l'air libre, on est à l'abri du vent, de la pluie, du soleil, et, dans cette solitude aérienne, tout près des oiseaux, les heures passent délicieusement pour ceux qui se plaisent à méditer, lire et contempler.

Combien est préférable cette maison rustique aux villas plus ou moins décorées d'une marquise, d'une véranda, où l'on retrouve les mêmes pièces qu'à la ville, dans le même ordre et d'une exiguïté plus incommodante ! Ne va-t-on pas à la campagne pour se reposer ? Et quand elles auront lieu, les réunions y seront d'autant plus bienfaisantes qu'elles seront plus nombreuses.

En conséquence, à bien des points de vue, cette maison, telle qu'elle est, accessible au plus grand nombre quant à la modicité de son prix, répond à nos goûts, je dirais même à nos exigences ; c'est un grand pas de fait dans la réalisation de nos rêves de jouissances.

A. TUOTIOP.

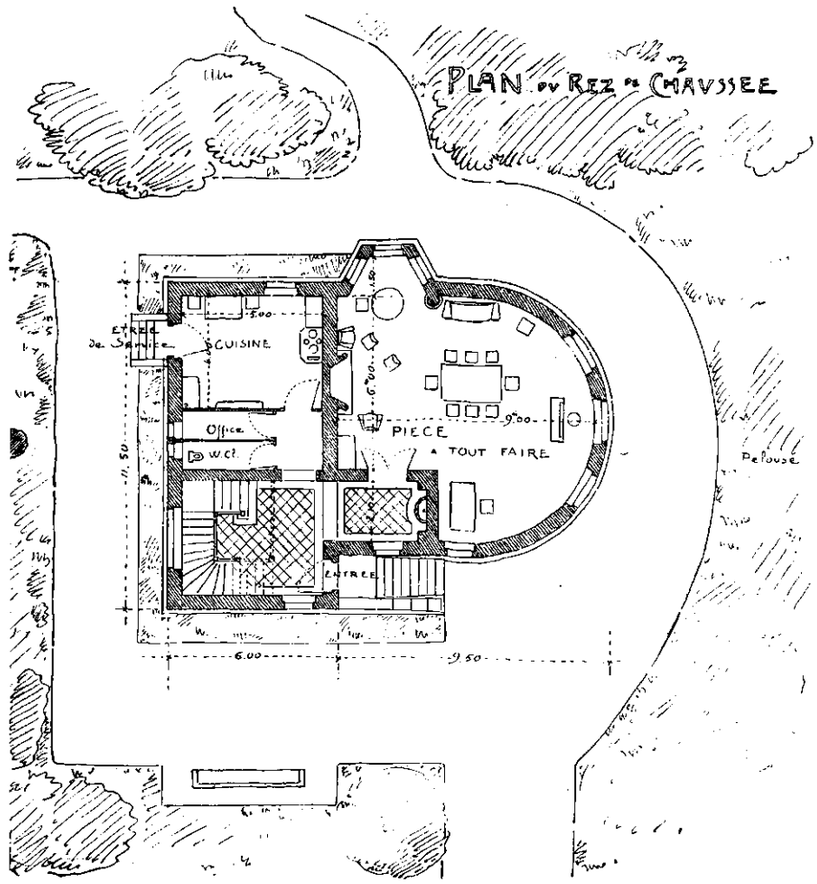

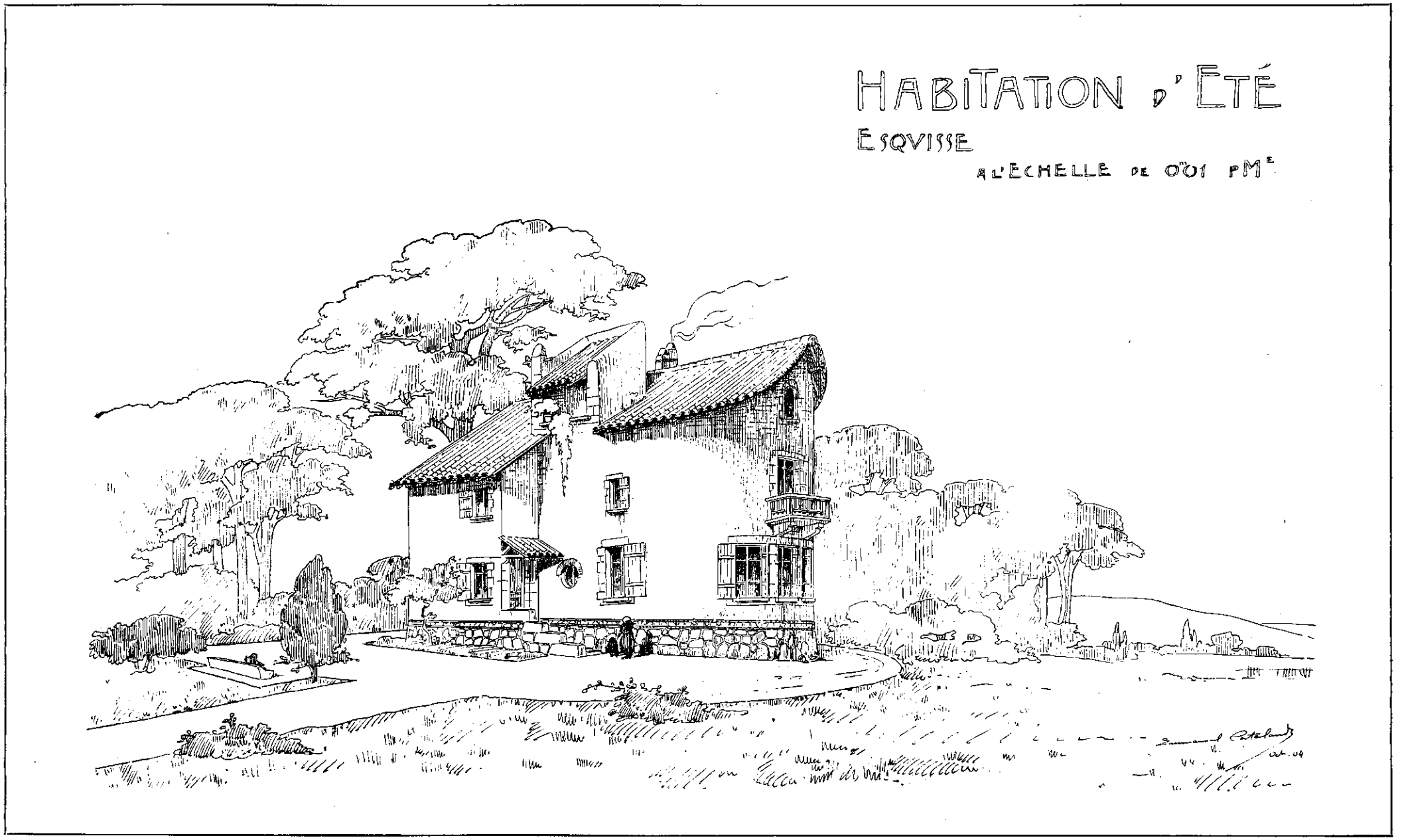

HABITATION D'ÉTÉ. — Projet de M. Emmanuel CATELAND, Architecte.

NÉCROLOGIE

M. Louis TARCHIER

Nous avons été très vivement et péniblement impressionnés en apprenant, le 10 courant, la mort de M. Louis Tarchier, architecte, président du Syndicat des architectes du Rhône.

Tous ceux qui connaissaient cet homme actif et alerte, à l'aspect robuste, toujours égal d'allure comme d'humeur, se seraient refusé à voir en lui un vieillard, tellement il paraissait en pleine vigueur et n'avoir franchi que depuis quelques années seulement, selon l'expression usuelle, le cap de la cinquantaine. Et cependant, il allait atteindre dans quelques mois à peine sa soixante-quinzième année.....

M. Louis Tarchier était né à Tournus (Saône-et-Loire), le 18 avril 1830. Après ses études normalement achevées à l'école la Martinière, il suivit les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Il entra ensuite dans le cabinet de Louis Dupasquier, le fondateur du prix portant son nom, que l'Académie de Lyon décerne chaque année à un architecte, à un peintre, à un sculpteur, à un graveur, successivement. Louis Tarchier appartint plus tard au cabinet de L.-M.-A. Bresson, dont l'œuvre fut si considérable dans toute la région. Avec de pareils maîtres, la personnalité de Tarchier ne tarda pas à trouver sa voie : nous relevons parmi ses travaux d'architecture de début, le château de la Citadelle, à Limas (Rhône), avec dépendances, écurie et remises ; des magasins, entrepôts. chapelle funéraire à Villefranche ; châteaux de Rippe, près Villefranche ; de Malval, à Denicé ; de Paragard, près Blacé.

En 1867, la Ville de Villefranche-sur-Saône mettait au concours un projet de construction de Caisse d'épargne ; Louis Tarchier y prenait part et était classé premier, avec exécution ; ce monument a été publié dans la troisième année du *Recueil d'architecture* de Wulliam et Farge. Dans cette même ville, où il avait établi un cabinet d'architecture, concurremment avec celui qu'il avait à Lyon, 34, rue Mercière, Tarchier est l'auteur d'un hôtel particulier, du pensionnat des Dames Ursulines, d'une tannerie, d'une chapelle funéraire au cimetière et de nombreuses maisons à location.

On lui doit, à Lyon, des maisons cours de la Liberté, rues Paul-Bert, de la Part-Dieu, Bugeaud, Henri-IV, du Commandant-Dubois, etc. ; à Villeurbanne, à Caluire, des villas.

Dans l'architecture religieuse, son nom reste attaché à la chapelle particulière du château de Villars, à la chapelle de Fleury-la-Montagne (Saône-et-Loire), à l'église de Ville-sous-Anjou (Isère), à la sacristie, chaire à prêcher et table de communion de l'église de Saint-Julien-sous-Montmelas.

Il effectua encore les restaurations des châteaux de Villeneuve, à Saint-Ferréol-d'Auroure (Haute-Loire) ; de Saint-Fond, à Limas (Rhône) ; de Chazourne, à Aurec ; de Saint-Romain-la-Chalme ; de Saint-Autin (Saône-et-Loire) ; de Saint-Etienne-de-Crossey et de Terrebasse (Isère), et nombre de constructions d'ateliers, d'écoles, d'usines, etc.

Dès 1859, Louis Tarchier faisait partie de la Société libre d'architecture. Le 7 février 1861, il était admis à la Société académique d'architecture, dont il fut élu archiviste en 1893, fonctions qu'il conserva jusqu'à la fin de 1904.

Lorsqu'en 1899, s'inspirant des dispositions de la loi du 21 mars 1884 sur les Syndicats professionnels, un groupe d'architectes estima utile de faire bénéficier cette corporation des avantages que pouvait lui procurer l'association pour la défense des intérêts communs, M. Tarchier fut un des premiers à admettre, à côté des Sociétés savantes au recrutement sagement limité par les statuts, l'existence de groupements simplement professionnels, susceptibles de faire valoir auprès des Pouvoirs publics les doléances et les désiderata d'une profession trop souvent en butte aux tracasseries administratives et oubliée des législateurs. Aussi, dès la création du Syndicat des architectes du Rhône, le 16 septembre 1899, fut-il élu et, depuis, constamment réélu président de cette Association, qui ne tarda pas à grouper une trentaine de nouveaux membres auprès des dix-neuf fondateurs, et qui a, plus d'une fois, manifesté son utilité et justifié sa raison d'être.

En Tarchier s'éteint un laborieux modeste, serviable et bon, un de ceux qui ont toujours souci de leur art et de la dignité professionnelle.

Les funérailles de M. Tarchier ont eu lieu dimanche 12 février ; une assistance des plus nombreuses, où nous avons remarqué le Conseil d'administration et le Bureau, ainsi que la plupart des adhérents du Syndicat, le Bureau et un grand nombre de membres de la Société académique d'Architecture, de la Chambre syndicale des entrepreneurs, des géomètres, des entrepreneurs des diverses corporations, témoignait de l'estime et de l'unanime sympathie dont était entouré le défunt.

A la gare de Perrache, où s'est rendu le convoi, l'inhumation devant avoir lieu à Villefranche-sur-Saône, M. Riboud, vice-président du Syndicat des architectes, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Vous excuserez l'émotion qui m'étreint d'avoir le triste honneur de venir, au nom du Syndicat des architectes du Rhône, adresser le dernier adieu à celui qui en fut l'âme et le Président dévoué.

M. Tarchier était un laborieux et un persévérant. Ces qualités maîtresses, il les consacra tout entières à la création en 1899 et depuis au fonctionnement régulier de notre Syndicat, dont il n'a pas cessé d'être le Président vénéré ; et il nous est permis de dire que si nous avons obtenu déjà quelques résultats appréciables dans l'intérêt de l'exercice de notre profession, c'est grâce surtout au sens pratique et à l'impulsion efficace que notre cher Président avait donnés à ces entreprises.

Avec cette bonté simple et cette grâce parfaite qui étaient le propre de son beau caractère, il nous accueillait quelques-uns, il y a moins de quinze jours — hélas ! les morts vont vite — pour étudier en commun quelles améliorations il serait utile d'apporter à nos règles pour rendre plus nombreuses les adhésions et plus fréquentes nos réunions, en même temps qu'organiser l'Assemblée générale annuelle qui devait avoir lieu demain même et dans laquelle le règlement nous imposait de lui désigner, bien à regret, un successeur.

Le sort implacable ne l'a pas permis et M. Tarchier meurt le Président vénéré et regretté que son cher Syndicat ait seul possédé.

Sa belle et longue carrière, toute de labeur et de loyauté peut servir d'exemple et d'enseignement à tous. Ces précieuses traditions seront pieusement conservées, nous le savons, par son cher fils, Georges, qui était son collaborateur dévoué depuis quelques années.

Puissent nos regrets unanimes être un adoucissement à l'amertume de la douleur de cette famille éplorée, de sa compagne douce et dévouée et de ses fils chéris.

Quant à nous, mon cher Président, notre consolation sera de suivre votre précieux exemple et emporter comme vous l'estime et la sympathie de tous.

Adieu ! mon cher Président, adieu !

AVIS

Nous prions* Messieurs les Architectes *auteurs de projets de travaux communaux, de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication.

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE BATIMENTS

de Lyon et de la Région.

Le Bureau d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment de Lyon a été constitué ainsi pour l'exercice 1905 :

Président d'honneur : M. A. FRÉBY, rue Vendôme, 114.
Président : M. C. BERLIE, rue Paul-Chenavard, 2.
1er Vice-président : M. JAMOT, rue de la Part-Dieu, 84.
2e Vice-président : M. LABASSE, avenue de Saxe, 84.
Trésorier : M. GAGNIEU, rue Magenta, 76.
Secrétaire : M. E. SAUTOUR, rue Montbernard, 16.

BUREAUX DES GROUPES

Maçonnerie.

MM. Martial Paufique, rue du Peyrat, 3, *président.*
L. Malterre, quai de la Guillotière, 10, *secrétaire.*

Taille de pierres.

Duboin, rue des Docks, 3, *président.*
Penelle, rue Franklin, 57, *secrétaire.*

Applicateurs de ciments.

Jamot, rue de la Part-Dieu, 84, *président.*
Brunet, rue Servient, 64, *secrétaire.*

Carrelages.

Favet, rue Charlet, 46, *président.*
Giessner, rue de Bonnel, 20, *secrétaire.*

Plâtrerie-peinture.

Labasse, avenue de Saxe, 84, *président;*
Sapanet, quai Saint-Antoine, 39, *secrétaire.*

Charpente.

Gagnieu, rue Magenta, 76, *président.*
Lebayle, rue du Colombier, 25, *secrétaire.*

Menuiserie.

Grimonet, rue Ney, 74, *président.*
Joly, rue des Trois-Rois, 10, *secrétaire.*

Scierie mécanique.

Verger, grande rue Saint-Clair, 114 *bis*, *président.*
Victor, rue Cité-Part-Dieu, 33, *secrétaire.*

Serrurerie.

Buttin, rue Palais-Grillet, 18, *président.*
Chuzel, rue Alexandre-Bouttin, 41, *secrétaire.*

Plomberie, Zinguerie, etc.

Soulier, rue Victor-Hugo, 33, *président.*
Fabre, rue Jean-de-Tournes, 10, *secrétaire.*

Appareils d'éclairage.

Berlie, rue Paul-Chenavard, 2, *président.*
Gille, quai Claude-Bernard, 37, *secrétaire.*

Appareils de chauffage.

Veuillet, cours de la Liberté, 60, *président.*
Dutraix, rue Servient, 58, *secrétaire.*

Ramonage.

Chatelard, rue Bellecordière, 22, *président.*
Tharin, rue Dubois, 21, *secrétaire.*

L'HOTEL TERMINUS DU P.-L.-M.

à Lyon-Perrache

Une immense construction bâtie dans des conditions exceptionnelles de robusticité, sur l'emplacement de l'ancienne brasserie Rinck, destinée d'abord à remplacer la gare actuelle de Perrache, soit pour la distribution des billets aux voyageurs, soit pour l'installation d'un buffet et d'une salle d'attente, quand sera mis à exécution le projet de réfection de la gare actuelle, nécessitée par la multiplication des voies ferrées par suite d'un transit de plus en plus considérable, — lourde charge incombant à M. Dessirier, ingénieur des chemins de fer — ensuite appelée à loger avec tout le confort moderne les personnes qui ne feront qu'un court séjour dans notre ville, et aussi les autres, une immense construction, dis-je, est sur le point de s'achever. Elle devait être livrée au public un ou deux ans après le premier coup de pioche. Voilà pourtant trois ans au moins que nous voyons régner là une activité fébrile et, quoiqu'on puisse s'en rendre suffisamment compte à l'heure actuelle, l'œuvre n'est pas encore finie.

Je dois le dire en toute sincérité, j'ai pesé toutes les considérations émises lors d'une visite que j'eus le plaisir de faire dans les chantiers, plutôt dans l'immeuble ; ce n'est la faute à personne. Trop souvent, quand la chose ne va pas toute seule, on est enclin à maudire quelqu'un. C'est un tort, car — cela est et sera longtemps encore notre lot — l'homme propose et n'est pas toujours maître de disposer.

Dans le compte rendu de ma visite, je m'en tiendrai cette fois, à ce qu'on ne voit pas, c'est-à-dire aux fondations gigantesques de cet édifice.

La grosse maçonnerie a été adjugée à M. Vial, l'entrepreneur de travaux publics bien connu dans la région lyonnaise.

Il était prévu que, par suite des continues trépidations du sol, occasionnées par le roulement des trains, les fondations seraient d'une solidité à toute épreuve. M. Vial, du reste, avait pu remarquer que, sur l'avenue de Saxe notamment, dans des maisons récemment élevées, s'étaient produites des détériorations provenant du passage fréquent des tramways. Fort de cette expérience acquise, nul mieux que lui n'était préparé à exécuter, avec des soins plus méticuleux, les plans de l'architecte, M. Georges Chedanne.

On creusa donc profondément jusqu'à la rencontre du solide, qu'on n'atteignit qu'à une distance du sol de 7 à 8 mètres ; — cela n'est pas extraordinaire, vu la nature du terrain de la presqu'île Perrache — et, après s'être bien assuré, par de nombreux essais faits par des puits d'épreuve, que l'on bâtissait sur le roc, les travaux commencèrent activement.

Déjà, des difficultés avaient été aplanies : à travers ces alluvions, des débris de vieux murs et d'anciennes routes avaient été rencontrés. Mais tout marchait à souhait, quand survint une crue du Rhône et de la Saône. Alors, quelque chose d'anormal se produisit : une tranchée voisinait un vieux mur dont la présence n'était pas soupçonnée ; l'eau délayant la mince couche de terre, les étais fléchirent. De là, insécurité pour les ouvriers et retard pour faire des recherches.

Y eut-il, par suite de cet accident, modification dans les plans, ou cela avait-il été arrêté d'avance ? Je l'ignore et n'en ai cure. Mais il importe de remarquer que des caves n'ont pas été creusées et qu'elles se trouvent de plain-pied avec le cours du Midi, derrière l'hôtel, adossées au mur de soutènement de la voie. Afin de leur assurer une température constante, de l'air est immobilisé entre deux couches de mâchefer dans la toiture.

Ce qui est intéressant au premier chef, ce sont des empat-

BIBLIOTHÈQUE LYON

tements d'une largeur à la base de 150 centimètres, qui, avec des recoupes savamment étagées, assurent la solidité des constructions superposées. De plus, à la partie inférieure, une triple rangée de rails hors d'usage a été noyée dans le béton et court le long du périmètre, se reliant aux puits de fondation. Aux étages successifs de cette fondation, une double et simple rangée de rails existent encore, constituant une armature de fer. Ainsi donc, une énorme masse de béton, que les eaux d'infiltration ne peuvent que durcir, faisant corps avec un vaste réseau de fer : telles sont les assises de cette construction, à laquelle on a réussi pleinement à assurer une résistance invincible aux diverses causes de détérioration et de désagrégation. Œuvre colossale, véritable œuvre de Romains, perfectionnée par les progrès de la science !

A. Bourgeois.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

*** Ain. — La construction d'un groupe scolaire à *Bourg*, vient d'être décidée.

*** Allier. — La municipalité de *Vichy* étudie actuellement un projet d'édification d'un Musée dans cette ville. L'autorisation sera demandée au Gouvernement d'organiser une loterie pour réaliser les ressources nécessaires. La dépense est évalué à 1.000.000 de francs environ.

*** Ardèche. — La ville de *Privas* fait étudier un avant-projet d'amélioration de l'hospice et d'adduction d'eau.

*** Drôme. — La construction d'un groupe scolaire à *Charens* est actuellement à l'étude, ainsi que les travaux d'adduction d'eau potable au *Pilhon*.

*** Jura. — Des réparations à effectuer au bâtiment Pasquier à *Dôle*, sont évaluées 3.600 francs.

*** Loire. — Le Conseil municipal de *Roanne* a adopté le projet de convention préparé par l'autorité militaire pour la construction d'une nouvelle caserne pour deux bataillons. — 5.000 francs sont affectés par la même ville à l'établissement d'une grille artistique, rue de la Côte.

*** Rhône. — D'importants travaux sont prévus en cours du présent exercice, à *Lyon ;* construction de chaussées, trottoirs, fontainerie, éclairage, plantation, 259.000 francs ; construction d'égoûts et terrassements, 216.000 francs ; construction d'un port dit de l'Arsenal, sur la Saône, 1.000.000 de fr. ; déclassement de terrains militaires et cession à la ville de 37.000 mètres carrés environ.

*** Savoie. — Un crédit de 1.600 francs est affecté à l'aménagement du grand port d'*Aix-les-Bains*. — Une classe enfantine doit être sous peu construite à *Fourneaux*.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Dispense militaire des jeunes gens exerçant des industries d'art

Le *Jury d'Etat* du département du Rhône, appelé à examiner les jeunes gens exerçant des industries d'art qui réclament le bénéfice de la dispense de deux années de service militaire prévue par le § 3° de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement de l'armée, se réunira, du 1er au 31 mars prochain.

Seront admis à concourir :

1° Les jeunes gens ayant pris part au tirage au sort de la classe 1904 (à l'exception de ceux qui seraient déjà sous les drapeaux comme engagés), qu'ils aient ou non comparu déjà devant le Conseil de revision et, dans le premier cas, quand bien même ils auraient été ajournés à l'année suivante pour inaptitude physique ;

2° Les jeunes gens ayant atteint ou devant atteindre l'âge de dix-huit ans avant le 1er novembre 1905, qui demanderaient à contracter, par application de l'avant-dernier alinéa de l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, modifié par la loi du 11 juillet 1892, l'engagement de trois ans avec faculté d'envoi en congé après un an de présence sous les drapeaux.

Toutefois, les candidats de cette dernière catégorie n'obtiendront le bénéfice de la dispense et ne seront admis à contracter leur engagement que dans le cas où la suppression immédiate de ces engagements ne serait pas votée par les Chambres avant le 1er octobre prochain.

Peuvent seuls réclamer le bénéfice des dispositions du § 3° de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 (envoi en congé après un an de présence sous les drapeaux), les jeunes gens exerçant l'une des professions ci-après désignées :

Ciseleurs. — Dessinateurs-industriels, notamment pour : dentelles ; papiers peints ; passementeries ; Tissus. — Emailleurs. — Modeleurs. — Mosaïstes. — Mouleurs de pièces et objets d'art. — Ornemanistes. — Ouvriers en ébénisterie ; en faïence ; en menuiserie ; en porcelaine ; en serrurerie ; en tapisserie ; en verrerie d'art. — Peintres-décorateurs ou doreurs. — Repousseurs sur métaux. — Sculpteurs.

Les jeunes gens des catégories ci-dessus indiquées exerçant, dans le département du Rhône, l'une des industries ci-dessus mentionnées, qu'ils aient ou non concouru et qu'ils doivent ou non concourir au tirage au sort dans ce département, qui ont l'intention de réclamer le bénéfice des dispositions sus-rappelées, sont invités à se présenter, *avant le 1er mars prochain*, à la Préfecture du Rhône, 1re division, 1er bureau (entrée : rue de Bonnel), pour se faire inscrire sur la liste des concurrents.

Ils seront porteurs d'un certificat établissant qu'ils exercent leur profession dans le département du Rhône. Ce certificat sera délivré par le Maire, sur le vu d'une attestation écrite du patron du candidat, établissant la durée de l'exercice professionnel sous sa direction.

Les candidats à l'engagement produiront, en outre, leur acte ou un bulletin de naissance.

Union architecturale de Lyon.

Le bureau de cette Société, fondée le 24 janvier 1879, a été ainsi constitué pour 1905 :

Président	MM.	Billon.
Vice-Président		Péhu.
Secrétaire		Richardy.
Trésorier		Bailly.
Archiviste		Mallet.
Référendaire		Bruyas.
Secrétaire-adjoint		Paume.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ardèche. — 5 février. — *Mairie de Vocance.* — Translation du cimetière communal. Montant des travaux, 3 900 fr. Soumissionnaires : M. Ribes, 1 p. 100 d'augmentation. — M. Grenier Henri, prix du devis. Adjud., M. Philippe Souche, à Vocance, 1 p. 100 de rabais.

Loire (Haute-). — 2 février. — *Mairie du Puy.* — Travaux communaux. 1° Entretien et construction des trottoirs. Soumissionnaires : MM. Mouilhades, 4 p. 100. — Société anonyme des asphaltes, 8 p. 100. — Lebouchard jeune, 10 p. 100. — Lachaume, 11 p. 100. — Adjud., MM. Blanc père et fils, à Saint-Just-sur-Loire, 17 p. 100 de rabais. — 2° Réfection du pavé de la voie du tramway, avenue de la Gare. Montant des travaux, 5.800 fr. Soumissionnaires : MM. Arday, 4 p. 100. — Vareune, 7 p 100. — Desplaces, 4 p. 100. — Cavard, 17 p. 100. — Pestre Antoine, 17 p. 100. — Adjud., M. Martin Eugène, au Puy, 21 p. 100 de rabais.

BIBLIOTHÈQUE LYON

Saône-et-Loire. — 5 février. — *Mairie de Cronat.* — Construction d'une école. Montant des travaux, 27.226 fr Adjud., M. Gougnaud-Flèche, à La Commelle, par Saint-Léger (Saône-et-Loire), 8,30 p. 100 de rabais

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 13 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs en un seul lot. Travaux évalués à la somme de 10.734 fr. 75, savoir : urinoirs lumineux à 5 stalles place Guichard, place Voltaire et rue Moncey ; un urinoir lumineux à 3 stalles rue Gabillot, une vespasienne en ciment place du Château, et un urinoir adossé à 6 stalles, chemin de Saint-Simon, à droite de l'entrée principale du marché aux bestiaux.

Les devis, plans et cahier des charges relatif auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, rue de la Tunisie, 7, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non feriés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 26 février, 11 h. — *Mairie de Martignat.* — Transformation et réparation d'un lavoir couvert. Montant des travaux. 555 fr. 26.

Renseignements à la mairie ou à M. Delbos, architecte à Nantua, auteur du projet.

Jura. — Samedi 4 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Chaux-des-Prés. Réparations aux citernes et travaux divers. Montant des travaux, 10.199 fr. 36. A valoir, 1.100 fr. 64. Total, 11.300 fr. Cautionnement, 500 fr. M. Schacre, architecte à Champagnole.

Visa par l'auteur du projet huit jours avant l'adjudication. — Les soumissions, accompagnées des pièces prescrites, devront être déposées à la sous-préfecture, le vendredi 8 mars, avant **5** heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Samedi 25 février, 10 h. — *Mairie de Roanne.* - Construction d'une école de garçons place Coutaret, à Roanne, en 6 lots. 1er lot. Terrassements, maçonnerie et pierre de taille. Montant des travaux, 10.570 fr. 31. Cautionnement, 600 fr. — 2e lot. Charpente. Montant des travaux, 6.055 fr. 28. Cautionnement, 250 fr. — 3e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant des travaux, 6.531 fr. 36. Cautionnement, 250 fr. — 4e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 1 817 fr. 25. Cautionnement, 100 fr. — 5e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 3.509 fr. 13. Cautionnement, 150 fr. — 6e lot. Couverture, ferblanterie et zinguerie. Montant des travaux, 2.583 fr. 58. Cautionnement, 100 fr. Somme à valoir, 4.943 fr. 09. Montant total, 45.000 fr.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de M. Gaillard, architecte, 6, cours de la République, à Roanne.

Saône-et-Loire. — Jeudi 23 février, 2 h. — *Mairie de Liergues.* — Construction d'une école de filles, préau couvert et privés, en 5 lots. 1er lot. Maçonnerie, pierres de taille, plâtrerie, peintures et vitrerie. Montant des travaux, 22.359 fr. 13. Cautionnement, 1.500 fr. — 2e lot. Charpente et planchers. Montant des travaux, 4.400 fr. 40. Cautionnement, 250 fr. — 3e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 4.001 fr. 53. Cautionnement, 250 fr. — 4e lot. Serrurerie et zinguerie. Montant des travaux, 4.329 fr. 16. Cautionnement, 250 fr. — 5e lot. Mobilier scolaire. Montant des travaux, 840 fr. Cautionnement, 60 fr. Montant total, 35.930 fr. 22.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours feriés dans les bureaux de la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 3 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Canal de Roanne à Digoin. Entretien pendant les années 1905 à 1909. Montant des travaux, 30.000 fr. Cautionnement, 300 fr.

Visa huit jours avant l'adjudication par M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Chaméanne, 7, à Nevers.

Renseignements dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. l'ingénieur de la navigation, quai du Bassin, à Roanne.

Saône-et-Loire. — Vendredi 10 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Travaux d'entretien et de réparations pendant les cinq années 1905 à 1909 — 1er lot. Entre la Saône et l'amont du pont de la Fontaine-Beaunoise, sur 23.500 m. Montant des travaux, 8.000 à 12.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2e lot. Entre l'amont du pont de la Fontaine-Beaunoise et la tête aval de la première écluse Océan, sur 28.000 m. Montant, 8.000 à 18.000 fr. Cautionnement, 600 fr — 3e lot. Entre la tête aval de la première écluse Océan et la tête aval de la dix-neuvième écluse Océan, sur 35 000 m. Montant, 8.000 à 18.000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 4e lot. Entre la tête aval de la dix-neuvième écluse Océan, la Loire et Gueugnon, sur 41.500 m. Montant, 8.000 à 18.000 fr. Cautionnement, 600 fr.

Visa, huit jours avant l'adjudication, par M H. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue d'Enghien, 11, à Lyon.

Renseignements dans les bureaux : 1° de la préfecture ; 2° de M. Variot, ingénieur auxiliaire, place de l'Obélisque, à Châlon-sur-Saône, pour le 1er lot ; 3° de M. Moraillon, ingénieur auxiliaire, à Génelard, pour les 2e, 3e et 4e lots.

L'Imprimeur-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon — Imprimerie A REY, 4 rue Gentil. — 38341

Tirage : 15 Avril 1905 **LOTERIE-TOMBOLA** Le Billet : **1** franc

de la Société Protectrice de l'Enfance de Lyon

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 3 SEPTEMBRE 1904

Au Capital de 100.000 francs

10.000 fr. **TROIS GROS LOTS** **1.000** fr.

NOMENCLATURE DES LOTS :

PREMIER GROS LOT : *AUTOMOBILE (10.000 fr.)*

DEUXIÈME GROS LOT : **SERVICE ARGENTERIE (1.000 fr.)**

TROISIÈME GROS LOT : *AMEUBLEMENT (1.000 fr.)*

4e Lot, Machine à coudre de **100** fr. | 5e Lot, Objet d'art de **100** fr. | 6e Lot, Appareil photo de **100** fr. | 7e Lot, Jumelle longue-vue de **100** fr.
8e Lot, Fusil de chasse de **100** fr. | 9e Lot, Chronomètre de **100** fr. | 10e Lot, Phonographe de **100** fr.
11e Lot à 33e Lot, Vingt-trois Objets en nature, d'une valeur de chacun **100** fr. — **33** Lots se montant ensemble à **15.000** francs

NOTA. — Les gagnants à qui les Lots ne conviendraient pas auront la faculté d'en recevoir le montant en espèces.

On trouve des billets à l'**AGENCE FOURNIER**, **14, rue Confort, Lyon** et dans tous les Bureaux de tabacs, Librairies, etc. Par correspondance, joindre à la demande un mandat-poste du montant des billets et une enveloppe affranchie (à raison de 15 centimes par 4 billets) portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres-poste ne seront pas acceptés.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes tableaux, etc. Entrepositaire J. GUICHARD fils, seul representant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 *bis*, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVÉS

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun, Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, succes', à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Specialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de la Préfecture 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^IE

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.

BALUSTRADES à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

NOUVEAU PLAFOND

CÉRAMIQUE TUBULAIRE

(HOURDIS-PLAFOND-SUSPENDU)

Breveté en France et à l'Etranger

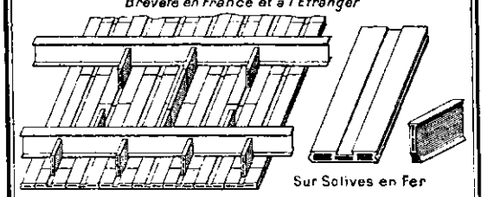

Sur Solives en Fer

CREVASSES IMPOSSIBLES

ISOLANT EXCELLENT *CONTRE BRUIT, TEMPÉRATURE ET INCENDIE*

RÉSISTANCE ET LÉGÈRETÉ

ADAPTATION FACILE *A TOUS LES SOLIVAGES*

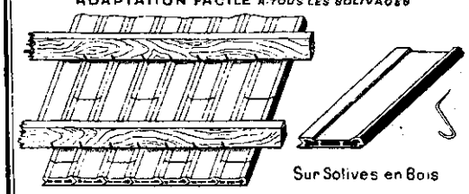

Sur Solives en Bois

RAPPORT FAVORABLE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ARCHITECTES FRANÇAIS

RENSEIGNEMENTS.

TUILERIES CANCALON FRANÇOIS, ROANNE (LOIRE)

E. BUFFET, représentant pour la Région, Cours Gambetta, 84, LYON.

J.-B. BERNOUX, dépositaire, 3, rue Lorraine, LYON-VILLEURBANNE (Télép. 20.91, et rue de Séze, 63, LYON (Télép. 20.92.

ENDUITS DE L. CARON

35 Ans de Succès

CONTRE L'HUMIDITÉ DES MURS

PLATRES FRAIS. SALPÊTRATION

Peinture sur tous Ciments

Seul Fabricant : P. DUCHAPT-CARON — Paris

Concessionnaire : Louis BARDEY & A., 14, Rue Robert, LYON

Adresse télégraphique : RIVACIER

Téléphone 28-88

RIVORY & J. JOLY (A. et M.) INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : 46, rue Raulin, Lyon

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY	Bureau de représentation pour la région du Centre et de l'Est. Dépôt de billettes.
DÉPOT DE LA SOCIÉTÉ ESCAUT ET MEUSE A ANZIN	Tubes en fer et en acier pour eau, gaz, vapeur; serrurerie, tubes renforcés pour puits. Tubes pour vélocipédie, raccords, fonte et fer.
DÉPOT DE LA MAISON CHAPPÉE & FILS DU MANS	Appareils de chauffage par la vapeur, Tuyaux à ailettes, radiateurs, chaudières. Tous accessoires de chauffage à haute, basse pression.
DÉPOT DE LA MAISON H. STRUBE & FILS A MONTROUGE	Appareils de sûreté. Robinetterie de toutes sortes. Accessoires pour chaudières et machines à vapeur, bronze et cuivre brut, métal antifriction.
AGENTS ET DÉPOSITAIRES DE SOCIÉTÉS DIVERSES	Fontes moulées mécaniques, de bâtiment, de canalisation, d'ornement. Aciers moulés de toutes sortes, aciers forgés, fontes malléables, limes, outils, aciers d'outils, brides, boulons.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

24, Rue de la Part-Dieu, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour Usines et Bâtiments

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — **GRAND PRIX** (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

Location, Vente et Achat DE

LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement

Locomobiles de 5 à 100 chevaux de force

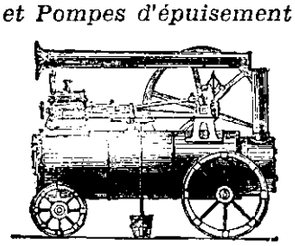

POMPES CENTRIFUGES de 100 à 300 m/m de diamètre

JULES WEITZ Constructeur

Chemin des Culattes - LYON